



Photo : Dany Thibeault



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

ISSN0713-8024 – Janvier 2024 – volume 45 – N°01

L'ÉCHO MUNICIPAL

BUDGET 2024

Chère citoyenne,
Cher citoyen,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget de notre municipalité pour l'année 2024. Je tiens à remercier les membres du conseil municipal et l'administration municipale pour leur implication et leur support dans la préparation de ce budget.

La préparation du budget pour notre municipalité est une opération exigeante et importante car l'exercice doit tenir compte de plusieurs facteurs, dont, la

capacité de payer des contribuables, le niveau de services à donner, la qualité de vie à maintenir et le développement économique à poursuivre afin de créer de la richesse dans le milieu. Plusieurs facteurs dont il a fallu tenir compte ont eu un impact important dans la préparation du budget. On a qu'à penser aux taux d'intérêts élevés, à l'inflation sans cesse grandissante et aussi à l'augmentation de nos différentes quotes-parts qui ont augmentées de près de 11%.

Richard Perron, maire



📍 3, rue du Couvent
L'Anse-Saint-Jean, Québec

📞 Téléphone : 418.272.2633

📠 Télécopieur : 418.544.3078

🏠 www.lanse-saint-jean.ca

✉ info@lanse-saint-jean.ca

📘 Municipalité de L'Anse Saint Jean

📺 Municipalité de L'Anse Saint Jean

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2023



L'ANNÉE 2023 FUT MARQUÉE PAR DIVERS PROJETS ET ÉVÉNEMENTS DONT :

- Poursuite des travaux d'assainissement des eaux usées – secteur village.
- Mise en place du Parc Intergénérationnel reliant le secteur des Habitats de L'Anse, de la résidence les Aînés de L'Anse et le Centre communautaire la Petite École, avec un parcours santé.
- Investissements importants au quai municipal afin d'assurer la sécurité des citoyens et des utilisateurs.
- Processus de proposition aux créanciers dans le dossier du Mont-Édouard et mise en place d'un plan stratégique 2023-2028 pour assurer la pérennité de la station.
- Réfection et asphaltage complet de la rue Saint-Jean-Baptiste.
- Embauche d'une ressource à temps partiel voué aux activités communautaires et culturelles.
- Nouvelle gouvernance au sein du Centre communautaire La Petite-École avec la restructuration de Promotion et développement de L'Anse-Saint-Jean.
- Poursuite d'activités (5^e Édition) événementielles avec les Haltes gourmandes et le Festival des fours à pain.
- Embauche d'une ressource à temps plein – Direction aux travaux publics.
- Restauration des Icônes Achille et conception d'un nouveau quai municipal.
- Actualisation et refonte de la Politique municipale MADA – Municipalité Amie des Aînées.
- Conception et réalisation d'un projet de végétalisation des berges – secteur bandes riveraines Camping et le quai municipal.
- Mise en place de mesures accrues de protection des sources d'eau potable.
- Poursuite d'activités événementielles avec la Fête des Voisins et la Fête nationale Saint-Jean-Baptiste.
- Négociation et ratification de la Convention collective du personnel municipal.



CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Voici quelques éléments qui furent considérés dans l'ébauche du budget 2024.

Le budget 2024 a été préparé à partir des données du nouveau rôle d'évaluation pour les années 2022-2023-2024.

La valeur imposable prévue, incluant la dernière mise à jour, est de 195 369 250 \$ au 1^{er} janvier 2024 soit une augmentation de 3,30 %, comparativement à la valeur utilisée lors de la confection du budget 2024.

EN TERMES DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, LE CONSEIL A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Le conseil municipal a augmenté le taux de taxe général, de 0,03\$, passant de 1,30 à 1,33 \$,
- Une augmentation de 20 \$ du taux annuel du service d'ordures ménagères pour les résidences desservies,
- Une augmentation de 10 \$ du taux annuel des matières organiques pour les résidences desservies,
- Une augmentation a été reçue de la part de la régie incendie qui avoisine les 44 575 \$ pour totaliser 292 832 \$.
- L'ajout d'un montant de 72.50 \$ pour les résidents desservis par l'assainissement des eaux usées.
- Un travail a été effectué afin de minimiser les impacts qu'ont eu la hausse des différentes quotes-parts sur le taux de taxe de base. La hausse de 2024 sera donc d'environ 3.0%

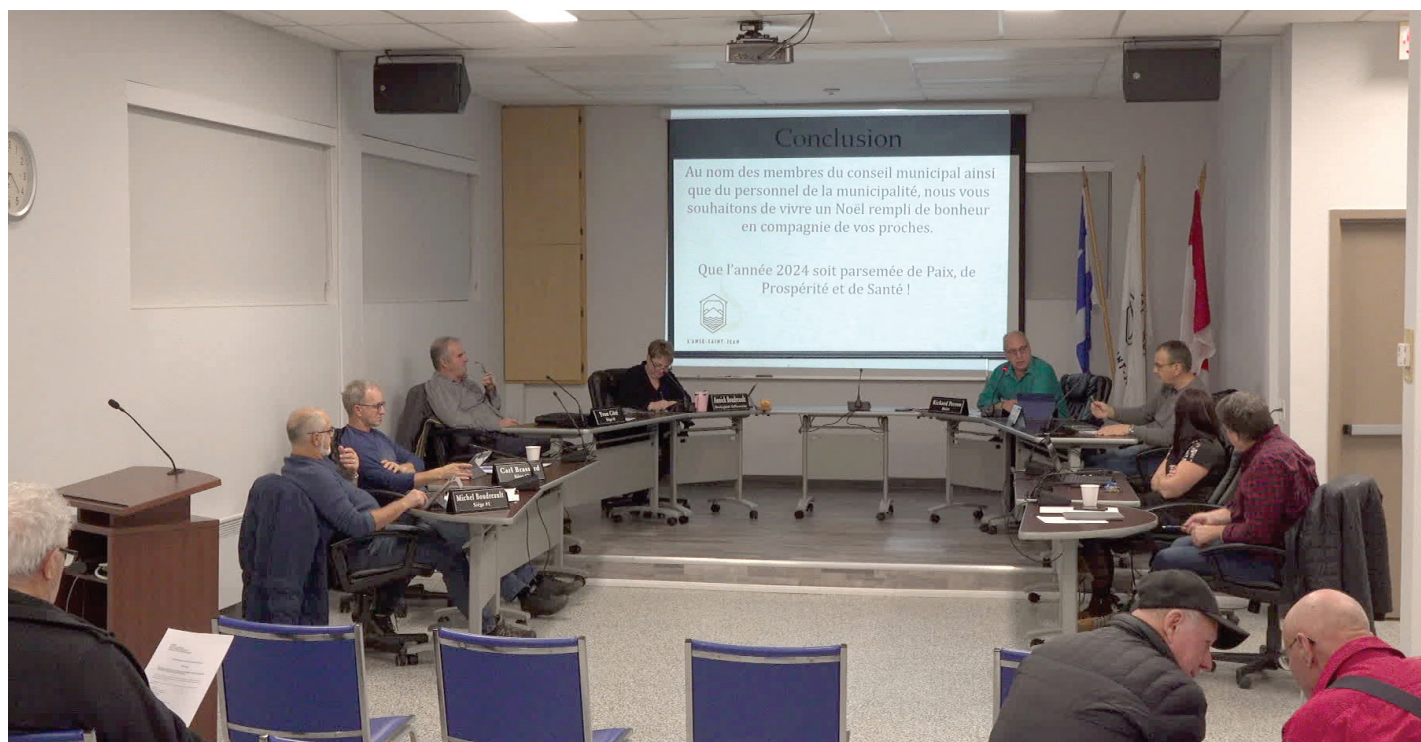
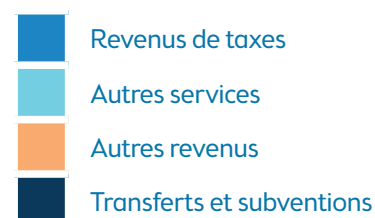
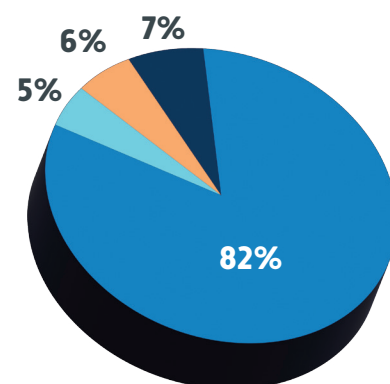


INVESTISSEMENTS PRÉVUS

- Finalisation du projet d'assainissement des eaux usées – Secteur Village.
- Projet d'assainissement des eaux Mont-Édouard ajout du 2^e puit et suivi des 3 projets domiciliaires.
- Dépôt d'un projet pour subvention afin de gérer les eaux de pluie et le drainage – secteur montagne.
- Projet d'immobilisation pour le Camping municipal.
- Continuité du projet de mise en place des compteurs d'eau.
- Aménagement d'une aire de repos – secteur du Quai à la pointe.
- Analyse d'alternatives pour les problèmes de stationnement au quai municipal.
- Finalisation du parc intergénérationnel.
- Finalisation des investissements au quai municipal.
- Intégration du CPE au Centre communautaire La Petite École.

REVENUS	2024	2023
REVENUS DE TAXES	3 513 144 \$	3 262 686 \$
Taxe foncière générale	2 598 411 \$	2 450 000 \$
Taux de compensation pour les services	843 333 \$	745 686 \$
Tenant lieu de taxes	71 400 \$	67 000 \$
AUTRES SERVICES	225 890 \$	304 075 \$
Loisirs et culture	21 000 \$	138 275 \$
Enlèvement de la neige	12 000 \$	10 300 \$
Revenus quai	172 100 \$	148 000 \$
Divers	20 790 \$	7 500 \$
AUTRES REVENUS	2 331 785 \$	2 024 846 \$
Mont-Édouard et Camping de l'Anse	2 100 000 \$	1 827 500 \$
Mutations immobilières	85 000 \$	70 000 \$
Permis de construction et autres	14 000 \$	10 000 \$
Intérêts	32 785 \$	37 346 \$
Revenus divers et subventions	100 000 \$	80 000 \$
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	324 047 \$	311 665 \$
Voirie locale et transport	76 142 \$	76 142 \$
Terres publiques et redevances	182 405 \$	182 405 \$
Subventions diverses	65 500 \$	53 118 \$
TOTAL DES REVENUS	6 394 866 \$	5 903 272 \$

REVENUS 2024



DÉPENSES	2024	2023
----------	------	------

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	676 858 \$	756 050 \$
Conseil et application de la loi	170 788 \$	172 220 \$
Gestion financière et administration	399 090 \$	481 050 \$
Évaluation	78 120 \$	74 630 \$
Autres: entretien, électricité, etc.	28 860 \$	28 150 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE	537 078 \$	450 960 \$
Sûreté du Québec	159 424 \$	153 902 \$
Protection incendie	322 654 \$	271 058 \$
Sécurité civile	55 000 \$	26 000 \$

TRANSPORT	894 537 \$	682 566 \$
Voirie municipale	470 000 \$	278 127 \$
Enlèvement de la neige	373 440 \$	360 583 \$
Éclairage des rues et des ponts	9 700 \$	10 500 \$
Circulation	4 300 \$	5 500 \$
Transport collectif	36 447 \$	27 106 \$
Autres	650 \$	750 \$

HYGIÈNE DU MILIEU	720 445 \$	612 033 \$
Approvisionnement en eau potable	146 500 \$	70 800 \$
Réseaux de distribution de l'eau	87 555 \$	76 700 \$
Traitement eaux usées et réseau d'égouts	127 080 \$	81 626 \$
Matières résiduelles	336 560 \$	339 787 \$
Environnement	22 750 \$	43 120 \$

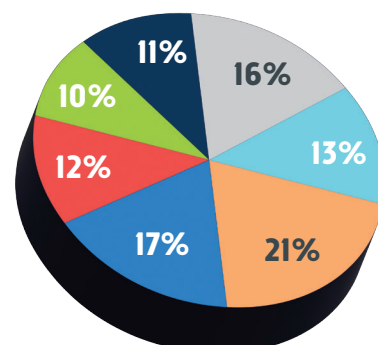
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBANISME	523 148 \$	464 381 \$
Urbanisme et zonage	118 188 \$	129 496 \$
Industrie et commerce	133 832 \$	118 654 \$
Tourisme	5 900 \$	5 200 \$
Programmes d'aide et publicité	28 000 \$	25 000 \$
Autres biens	13 588 \$	7 531 \$
Autres (essences quai)	223 640 \$	178 500 \$

LOISIRS ET CULTURE	2 535 780 \$	2 463 940 \$
Centre communautaire	223 330 \$	426 490 \$
Bibliothèque	13 950 \$	14 950 \$
Mont-Édouard et Camping de l'Anse	2 100 000 \$	1 827 500 \$
Subventions aux organismes	48 500 \$	45 000 \$
Subvention - Mont-Édouard	150 000 \$	150 000 \$

FRAIS DE FINANCEMENT ET AFFECTATIONS	507 020 \$	473 342 \$
Frais de financement	117 545 \$	115 492 \$
Remboursement dette à long terme	405 025 \$	372 700 \$
Affectation réserves et financement long terme	(15 550) \$	(14 850) \$

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	6 394 866 \$	5 903 272 \$
---	---------------------	---------------------

DÉPENSES 2024



SIMULATION RÉSIDENCE ÉVALUÉE À 150 000 \$

INCLUANT LES TAXES DE SERVICES ET DE SECTEUR	TAXES 2024	TAXES 2023	ÉCART
Secteur Village	2 758,00 \$	2 683,00 \$	+75,00 \$
Périgny	2 352,00 \$	2 277,00 \$	+75,00 \$
Secteur Mont-Édouard Génolhac et Vebron	3 024,68 \$	2 949,82 \$	+74,86 \$
Secteur Mont-Édouard Bassin	2 675,42 \$	2 603,21 \$	+72,21 \$
Secteur Mont-Édouard développement municipal	2 814,82 \$	2 890,68 \$	+75,86 \$

** ce sont des données approximatives **

SIMULATION RÉSIDENCE ÉVALUÉE À 250 000 \$

INCLUANT LES TAXES DE SERVICES ET DE SECTEUR	TAXES 2024	TAXES 2023	ÉCART
Secteur Village	4 088,00 \$	3 983,00 \$	+105,00 \$
Périgny	3 682,00 \$	3 577,00 \$	+105,00 \$
Secteur Mont-Édouard Génolhac et Vebron	4 198,36 \$	4 099,02 \$	+99,34 \$
Secteur Mont-Édouard Bassin	4 064,36 \$	3 964,25 \$	+100,11 \$
Secteur Mont-Édouard développement municipal	4 423,13 \$	4 316,70 \$	+106,43 \$

** ce sont des données approximatives **

COMPARAISON DES TAUX DE TAXES 2024/2023

	2024	2023	ÉCART
Taxe foncière - 2 à 3% d'augmentation	1,33\$	1,30 \$	+0,03 \$

CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, des décisions importantes ont été prises afin de maintenir un niveau acceptable de la capacité de payer des citoyens, de la qualité de vie, tout en poursuivant le maintien de nos infrastructures et le développement de notre municipalité.

Cependant, il devient de plus en plus difficile d'équilibrer les budgets avec toutes les hausses importantes que nous connaissons et qui ne semblent pas vouloir s'atténuer. Il faudra rester vigilant tout au long de l'année afin de respecter le budget et à cet effet, j'ai formé lors de la préparation du budget, un comité qui s'assurera du respect du budget 2024 et ce à chaque trimestre.

Richard Perron, Maire

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES DU MILIEU

Dans le cadre de sa politique municipale, le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a octroyé au cours de l'année 2023 un soutien financier totalisant 45 000 \$ auprès d'organismes-acteurs du territoire. Par ce geste, les élus municipaux reconnaissent l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant dans la collectivité et ce, dans les domaines des loisirs, communautaires, culturels et sportifs.

Sollicité régulièrement pour accorder une aide financière non-remboursable, une politique municipale permet d'établir des règles d'attribution, de présentation et d'examen des demandes de façon équitable et transparente.

Les aides financières dispensées pour 2023 dans le milieu ont permis de compléter les dépenses d'opération, d'infrastructure ou de rayonnement de services de proximité autant auprès des citoyens que les organismes œuvrant dans la collectivité.

L'effet levier représente un multiplicateur de 10 en termes d'investissement et de soutien aux opérations auprès des organismes du milieu.



Comité Bingo et Ligne de sac de sable – nouveau boulier avec affiche numérique.



Première Édition – Événement sportif – Ultra Trail Fjord



Soutien à la revue des gens du Fjord

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

15 janvier	6 mai	9 septembre
5 février	3 juin	7 octobre
4 mars	8 juillet	4 novembre
8 avril	12 août	2 décembre

À la **Salle du conseil** dès 19h00

ou en direct sur Facebook et Diffusé en différé le mardi suivant à **19h à NousTV HD555 / EPICO 100**

Disponible pour visionnement dès le **lendemain sur le canal Youtube** de la municipalité.

COMMENT SE PORTE LE PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES MUNICIPAL APRÈS 3 ANNÉES DE SUIVI ?

En décembre 2021, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté un plan d'adaptation aux changements climatiques suite à une consultation élargie de l'ensemble de sa population. Cette démarche, audacieuse pour une petite municipalité comme la nôtre, a attiré les regards et l'attention de l'ensemble du monde municipal au Québec. En mai et septembre 2023, l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) reconnaissent la démarche anjenoise comme un modèle d'inspiration pour présenter l'ensemble des municipalités. Les deux jurys, qui ont analysés les centaines de candidatures présentées lors de ces deux événements, ont évalué que la démarche menant à la réalisation et au suivi du plan était inspirante. Ce qui a valu à L'Anse-Saint-Jean de remporter les prestigieux Prix Action climat de l'UMQ et celui du Leadership municipal de la FQM. Ont été soulignés d'une part, l'approche structurante de la démarche pour l'effort de concertation et la synergie déployée par les acteurs du milieu autant comme partie prenante et comme levier important de réalisation des projets d'adaptation. Et d'autre part, pour l'approche innovante sur la manière de stimuler l'intérêt de ce partenariat et les contributions à l'émergence des nombreux projets. L'adoption d'une politique municipale d'adaptation aux changements climatiques, les travaux du Comité d'adaptation aux changements climatiques municipal, le travail du chargé de projet qui encadre l'ensemble des réalisations avec l'appui du personnel municipal y contribuent largement.

COMMENT LE PLAN SE CONCRÉTISE-T-IL EN RÉALITÉ?

Depuis trois ans, plusieurs chantiers ont été menés à terme et d'autres en voie d'être réalisés. Parmi celles complétées: l'acquisition de deux génératrices assurant l'autonomie des

bâtiments municipaux, la restauration des berges d'une section de la piste cyclable, la transformation du mode de gestion municipal des actifs municipaux, les travaux de recherche en cours avec l'UQAC pour trouver une façon de diminuer l'impact des embâcles sur le bâti et les infrastructures du secteur de la rue du Faubourg, la stabilisation et la végétalisation des berges du secteur camping et du quai municipal, la mise en place de mesures accrues de protection de nos sources d'eau potable.



Crédit photo: Fédération québécoise des municipalités

D'autres demandes de financement sont en cours d'analyse dans divers programmes d'adaptation aux changements climatiques dédiés spécialement aux municipalités. Ce soutien gouvernemental permettra de démarrer deux autres réalisations importantes entre 2024 et 2026: la restauration du muret de protection des berges des rivières St-Jean et Saguenay pour contrer les aléas climatiques et assurer l'intégrité et la pérennité du site du camping municipal; une étude sur le comportement des eaux de surface du village alpin et des solutions adaptées pour une gestion efficace des eaux pluviales. Plus précisément, les résultats



Crédit photo: Zip - Saguenay - Charlevoix



Crédit photo: Zip - Saguenay - Charlevoix

de l'étude détermineront les moyens techniques et les mesures de verdissement nécessaires pour contenir les débordements des eaux de surface de la zone résidentielle alpine.

Pour terminer, nous vous illustrons (en photos ci-jointes) les résultats de la stabilisation des berges du camping municipal réalisée avec la technique du génie végétal l'automne dernier. Les aménagements ont pu être complétés grâce à la contribution de l'Équipe de la ZIP Saguenay-Charlevoix et du programme Affluents Maritime du Fonds d'action Saint-Laurent. Cet organisme fédéral

a comme mission de favoriser la conservation des écosystèmes, du patrimoine et du maintien des usages du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires au profit de sa population. Il faut souligner le beau travail du Comité vert de L'Anse-Saint-Jean qui a également à la mise en terre des végétaux pour le verdissement.

Réjean Fortin

Chargé de projet en développement durable
et changements climatiques

UN PETIT NOUVEAU AU QUAI MUNICIPAL

C'est lors des fêtes du 175e anniversaire de L'Anse-Saint-Jean qu'un comité bénévole a décidé de faire sculpter des petits Achilles pour indiquer les attraits touristiques de la municipalité. M. Achille, un excellent historien et un conteur captivant est en effet devenu un personnage légendaire. Il existe déjà un circuit patrimonial reproduit sur un tabloïd promotionnel (2019) qui se nomme la promenade M. Achille. Les petits Achilles ont de leur côté remporté le prix Inspiration en 2014, prix remis par la Fédération des Villages-Relais du Québec en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, visant à récompenser l'originalité des projets qui attirent l'attention des touristes et des visiteurs. De plus, nous comptons acquérir un nouvel Achille avec la thématique du

Fjord qui indiquera l'un des plus beaux attraits touristiques de L'Anse-Saint-Jean avec son quai municipal' cite monsieur Richard Perron, maire de L'Anse-Saint-Jean.

Les sculptures sont l'œuvre de Gilles Mc Lean - artiste sculpteur de L'Anse-Saint-Jean. Dans le cadre de la réfection des 5 Achilles ainsi que la conception d'un nouveau à l'effigie des activités nautiques, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean remercie sincèrement la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay pour son implication financière quant au rayonnement de ses percées visuelles avec les icônes touristiques Achilles.



MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN
AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par deux projets de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 ainsi que le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 19-358.

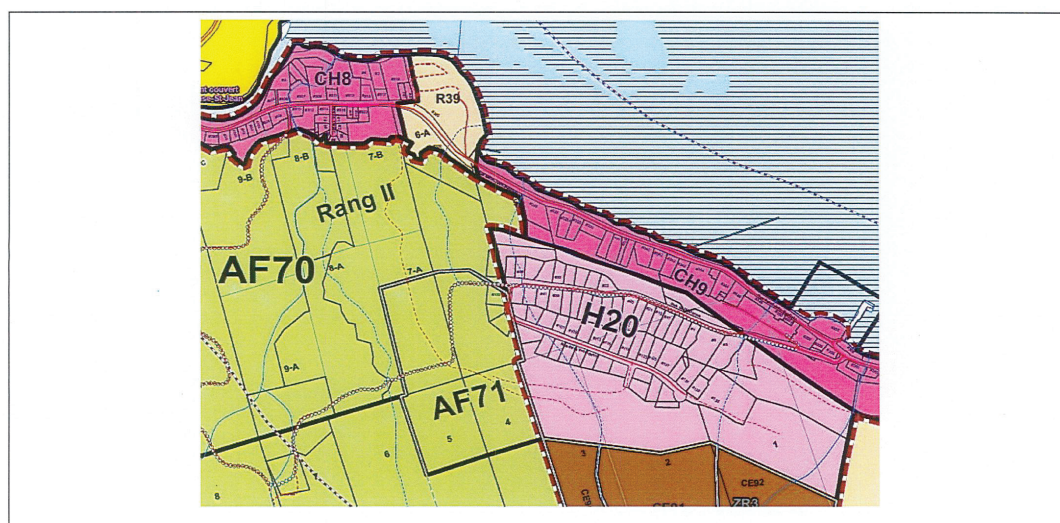
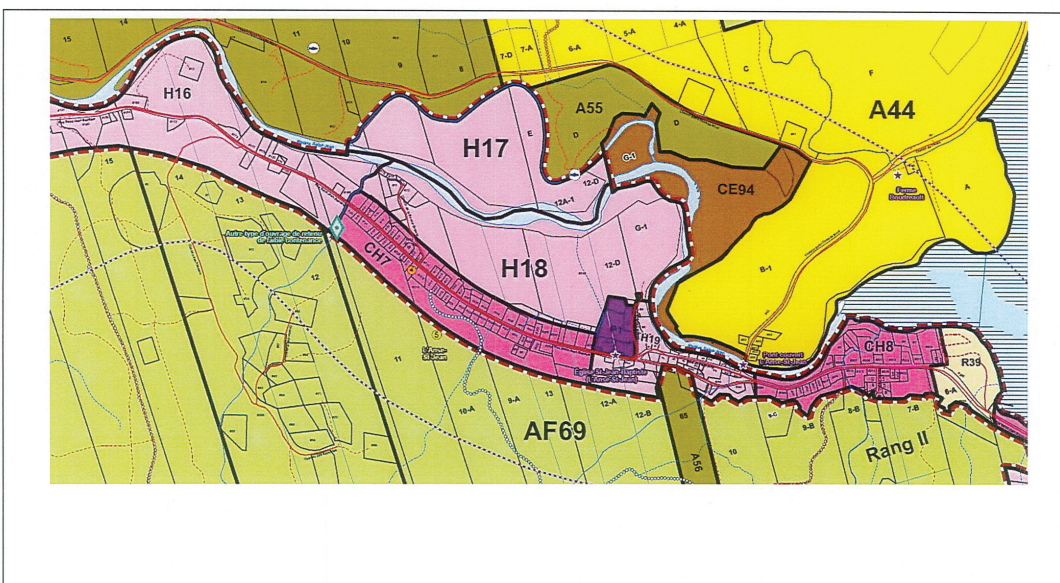
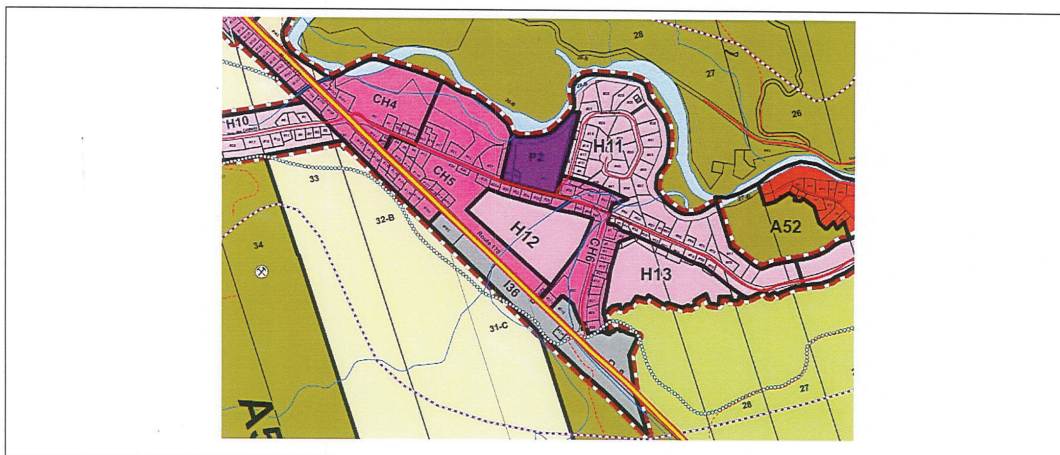
AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023, le conseil a adopté par résolution les premiers projets de règlement suivants :
 - Le premier projet de règlement numéro 23-417 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 relativement à l'application d'un PAE dans certaines zones sur le territoire ainsi que concernant les projets intégrés et autres objets divers;
 - Le projet de règlement numéro 23-418 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 19-358 relativement à l'application d'un PAE relatif à l'habitation et aux activités et usages récréotouristiques dans certaines zones d'affectation Habitation (H) et d'autres zones sur le territoire de L'Anse-Saint-Jean.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), ces projets de règlement sont soumis à la population pour consultation.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 février 2024 à 19 heure à l'édifice municipal situé au 3, rue du Couvent L'Anse-Saint-Jean. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les modifications relatives au règlement no 23-417 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 sont les suivantes. Les dispositions aux articles 2, 3, 5, 6, 7 et 8 sont susceptibles d'approbation référendaire et touchent l'ensemble du territoire municipal :
 - L'article 1 modifie l'article 2.9 afin d'ajouter ou de remplacer certains termes de la terminologie en lien avec un terrain de camping et le prêt-à-camper;
 - Les articles 2 et 3 modifient respectivement les articles 5.3.2 et 5.3.5 relativement aux usages décrits dans les classes d'usages concernées ;
 - L'article 4 modifie l'article 8.3.1 relatif aux conteneurs afin de les permettre dans les zone Commerciale et Publique lorsqu'ils sont associés à ces types d'usages;
 - L'article 5 modifie l'article 11.7.1 relatif aux normes générales d'implantation pour un terrain de camping afin de tenir compte des prêts-à-camper pouvant y être aménagés en faisant les adaptations nécessaires;
 - L'article 6 abroge l'article 11.8 sur les opérations d'ensemble tandis que l'article 7 ajoute la section 11.18 sur les projets intégrés afin d'adopter des dispositions plus adaptées à l'application des PAE pour ce type de projet;
 - L'article 8 modifie le cahier des spécifications de manière à soumettre les projets immobiliers dans les zones agroforestières à un PAE et à augmenter la densité dans les secteurs d'habitation non développés du périmètre urbain à savoir, dans les zones H12, H13, H16, H17 et H18 et d'ajouter des usages commerciaux sujet à un PAE. Il établit également une zone de réserve en H17 afin d'optimiser les services.
5. Les modifications relatives au règlement numéro 23-418 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 19-358 ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire. Celles-ci visent à faire en sorte d'assurer une concordance entre les usages soumis au règlement sur les PAE en vertu de la grille des usages au règlement de zonage et les critères d'évaluation à respecter. Les modifications permettent également de bonifier les études et informations à fournir sur l'emplacement visé par le projet afin d'assurer le respect des composantes naturelles ou fragiles du milieu d'insertion;
6. L'ensemble du territoire est visé par les projets de règlement. Toutefois, l'article 9 du règlement modifiant le règlement de zonage vise plus particulièrement les zones H12, H13, H16, H17 et H18. L'illustration de ces zones est présentée en annexe;
7. Les projets de règlement ainsi que les plans de zonage pour l'ensemble de la municipalité peuvent être consultés sur le site web de la municipalité à l'adresse www.lanse-saint-jean.ca ou encore, au bureau de l'Hôtel de Ville de la municipalité sis au 3, rue Couvent, entre le 25 janvier et 12 février 2024 inclusivement et ce, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi.

L'Anse-Saint-Jean, 25 janvier 2023


Annick Boudreau
Greffière-trésorière

Annexe 1 – Illustration des zones H12, H13, H16, H17 et H18





CALENDRIER DE COLLECTE 2024

L'ANSE-SAINT-JEAN



LÉGENDE



MATIÈRES ORGANIQUES



RECYCLAGE



DÉCHETS

* COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE SECTEUR ALPIN



AUCUNE COLLECTE

JANVIER					FÉVRIER					MARS					AVRIL				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5	29	30	31	1	2	26	27	28	29	1	1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26
29	30	31	1	2	26	27	28	29	1	25	26	27	28	29	29	30	1	2	3

MAI					JUIN					JUILLET					AOÛT				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
29	30	1	2	3	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	29	30	31	1	2
6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	29	30	31	1	2	26	27	28	29	30

SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6	30	1	2	3	4	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6
9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
30	1	2	3	4	28	29	30	31	1	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3



Saviez-vous que l'utilisation du bac brun diminue d'environ 40 % le contenu de votre poubelle ?

Il est permis d'utiliser des sacs en papier.

CONTRIBUEZ À FAIRE VOTRE PART
pour l'environnement !

AVANT DE JETER, Je peux...



1 COMPOSTER

Vous voulez tout savoir ? Consultez
MONBACBRUN.COM

RÉEMPLOI & RÉCUPÉRATION

ÉCOCENTRE DE ST-FÉLIX D'OTIS

132, chemin du Lac-Brébeuf
MATIÈRES ACCEPTÉES : meubles, articles de sport et matériaux en bon état.
FRIPRIE DE L'ÉCOLE MARIE-MÉDIATRICI
404, rue Principale, Rivière-Éternité
MATIÈRES ACCEPTÉES : vêtements, jouets, souliers, etc.

LA MEUBLERIE

524, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie
MATIÈRES ACCEPTÉES : meubles et articles ménagers.
FAMILIPRIX MARIE-PIER BRETON
180, route 170, L'Anse-Saint-Jean
MATIÈRES ACCEPTÉES : médicaments périmés et seringues.

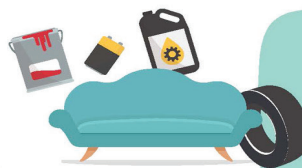


2 RECYCLER

Important → Toujours placer votre bac la veille de votre journée de collecte.



Ne pas empiéter sur le trottoir ou la voie publique (circulation, déneigement).



3 DÉPOSER
DANS UN ÉCOCENTRE

ÉCOCENTRE DE L'ANSE-SAINT-JEAN

31, chemin Saint-Thomas Sud

Pour connaître l'horaire de l'écocentre, la liste des matières acceptées, les dates des collectes des encombrants et des RDD consulter le : MRC-FJORD.QC.CA

4

LA DERNIÈRE OPTION
EST LA POUBELLE!



ÇA VA
OU?
POUR SAVOIR OÙ ÇA VA
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI